

7.—Taxes perçues par les provinces sur la distribution des automobiles et sur leur circulation, 1945

NOTE.—Les gouvernements provinciaux font rapport pour leur année financière respective. Voir tableau 1, p. 711.

Province ou territoire	Voitures de tourisme	Camions et autobus	Moto-cyclettes	Permis des marchands d'automobiles	Conducteurs et chauffeurs	Taxe de chauffeur, autobus et camions	Taxe sur l'essence ¹	Totaux, y compris recettes diverses
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Ile du Pr.-Edouard	104,326	61,423	210	415	6,449	1,870	364,663	541,960
Nouvelle-Ecosse...	752,258	730,026	2	6,526	158,051	79,470	2,906,639	4,749,675
Nouv.-Brunswick..	559,991	647,758	1,658	2,208	128,615	23,196	2,101,072	3,492,112
Québec.....	3,522,000 ³	2,357,000	12,000	22,000	760,000	73,000	11,461,400	19,325,400
Ontario.....	4,270,984	3,474,136	6,182	17,055	1,171,916	541,637	26,608,291	36,653,342
Manitoba.....	860,286	322,913	2,537	6,680	139,126	246,000	2,681,556	4,295,403
Saskatchewan....	1,192,362	630,666	4,574	15,525	204,247	12,399	4,390,333	6,813,951
Alberta.....	1,454,925	839,023	3,514	10,075	209,942	728,050	4,463,196	7,728,422
Col.-Britannique..	1,656,772	1,006,831	13,275	8,072	229,737	151,204	4,330,543	7,557,211
Yukon.....	2,243	4,022	64	néant	400	néant	17,268	24,319
Totaux.....	14,376,157	10,073,798	44,014	88,556	3,008,483	1,856,826	59,324,961	91,181,795

¹ Comprend un paiement de \$10,251,891 par le gouvernement fédéral en garantie du revenu provincial de la taxe sur l'essence. ² Compris dans recettes diverses. ³ Estimation.

Voiturage motorisé.*—A défaut de statistiques sur le volume croissant du transport des voyageurs et des marchandises sur les grandes routes du Canada, il a fallu instituer un recensement du voiturage motorisé en 1941. Les voituriers sont divisés en deux classes principales: (1) voyageurs et (2) marchandises. Chacune de ces deux classes est divisée en deux catégories: a) voituriers dont les recettes sont moins de \$20,000 et b) ceux dont elles sont de \$20,000 et plus. Les compagnies d'autobus engagées dans le service urbain exclusivement forment une classe distincte. Plusieurs réseaux de tramways ont aussi des autobus en circulation, mais leurs statistiques sont incluses dans celles des tramways électriques et ne figurent pas ici. Les voituriers licenciés engagés dans la construction de routes, de champs d'aviation, etc. ne figurent pas dans les calculs. De même, les services de taxi et de livraison urbaine par camion sont exclus, sauf lorsque leur activité s'étend au commerce interurbain. Les voituriers qui font le transport des voyageurs et des marchandises sont classés sous voyageurs ou marchandises selon l'importance du revenu de ces deux sources. Les recettes des compagnies de camionnage découlant du transport de voyageurs et les recettes des compagnies d'autobus découlant du transport de marchandises ne représentent que de petits pourcentages de leurs revenus globaux.

Les exploitants dont les recettes sont inférieures à \$8,000 en 1941 sont exclus des chiffres de 1942 et des années subséquentes. Les chiffres ci-dessous ne sont donc pas comparables en tous points à ceux de 1941, publiés aux pp. 616 et 617 de l'*Annuaire* de 1943-1944.

* Les statistiques du trafic sont données à la p. 718, section 4, Trafic routier. Les statistiques par province paraissent dans *Voiturage motorisé, marchandises et voyageurs*, chez le Statisticien du Dominion; prix, 10 cents.